

Quelques explications sur la pose de la fibre optique

Nous vous avons informé dans la newsletter n°2 de la signature d'un contrat d'installation de la fibre optique avec la société Prems.

Notre conseiller technique, M. Laurent Morelle, a pris le temps d'analyser l'infrastructure actuelle et s'est rendu compte que le matériel utilisé lors de l'installation de l'ADSL était de qualité mais aussi limité dans le débit par une technologie dépassée.

90% des pannes sont dues à des problèmes d'humidité dans les câbles de cuivre, certaines paires sont carrément inutilisables. Les pannes les plus courantes sont souvent dues au matériel ADSL qui se met en sécurité suite à des problèmes sur une série de paires de cuivre sur le même répartiteur.

Laurent a pris contact avec la société Covage qui fournit l'arrivée internet sur fibre optique dans nos domaines, cette dernière, fournissant ce service à une série impressionnante de FAI (fournisseurs d'accès internet). Mais, elle ne peut en aucun cas nous fournir en direct. En effet, il est obligatoire de passer par un distributeur qui doit gérer la distribution, la sécurité et l'enregistrement des sites visités ... C'est la loi !

Laurent a alors contacté les grosses sociétés (Orange, Bouygues, ...) sans obtenir de réponse ! De nombreux petits FAI n'ont même pas voulu se déplacer afin de faire offre pour la fibre optique. Nous sommes sur un domaine privé ; c'est donc une gestion comme avec l'eau, une arrivée et un gestionnaire agréé pour la distribution ...

Nous avons étudié les trois offres dont une réalisée par Laurent Morelle lui-même. Comme celle de la société Prems de M. Hodzaj était la moins chère, Laurent l'a reçu une journée complète afin de discuter de tous les points de son offre. Il est important de noter que cette offre a été revue à la baisse depuis notre assemblée générale.

Voici un résumé de l'accord contractuel :

1. L'ASL est propriétaire de TOUTE l'infrastructure.
2. L'ASL est administrateur réseau (par le biais de Laurent Morelle) en cogestion avec Prems.
3. Le matériel est garanti 2 ans pièces et main d'oeuvre.
4. Au-delà de la garantie, les pannes seront gérées au cas par cas et facturées à l'ASL.
5. Les tarifs restent figés pour 5 ans.
6. Nous sommes libres de changer de FAI. (mais uniquement de manière collective)
7. Des modems de réserve seront disponibles sur place.
8. Les cautions des anciens modems seront remboursées.

9. Les travaux seront terminés pour mi-juin.
10. Internet sera coupé pendant une quinzaine de jours.
11. Si la coupure internet dure plus de 15 jours ➔ un mois d'internet gratuit.
12. Les résidents doivent se manifester auprès de Laurent Morelle pour obtenir une solution temporaire. (voir ci-dessous)
13. L'ASL récupèrera un montant de 7.200€ sur la fourniture actuelle d'internet
14. Les vieux câbles de cuivre ne seront pas réutilisés.
15. Les travaux seront suivis par Laurent et les factures payées en fonction du travail réalisé.

Comme signalé dans notre newsletter, l'ASL vous proposera prochainement de nouvelles perspectives offertes par l'installation de la fibre optique.

Avis aux résidents, propriétaires, locataires ou vacanciers quasi permanents !

Si vous résidez de manière (quasi) permanente dans le domaine pendant les premiers mois de l'année, nous vous demandons de prendre contact par mail le plus rapidement possible avec notre conseiller technique, M. Laurent Morelle.

technique@asltps.eu

Durant la quinzaine de coupure du réseau actuel, des solutions temporaires seront trouvées afin de vous permettre de garder une connexion internet « de secours » !